



FINANCES PUBLIQUES

Et HOP!

L'illusionniste des finances, Nathalie Fontanet, a comme d'habitude sorti de son chapeau un « résultat exceptionnel » aux comptes de l'État. 1,4 milliard d'excédents, résultant des profits des un-e-s et de l'appauvrissement des autres.

Comptes 2023 • Il en est désormais ainsi: le Conseil d'État élabore des budgets dont les revenus sont systématiquement sous-évalués: de 18% en 2021, de 21.5% en 2022 et de 20.8% en 2023. Cette sous-estimation chronique des ressources sert à imposer l'austérité néolibérale en pleine période de croissance alors que les

besoins de la population explosent. Les conséquences sont multiples: non indexation des minimas sociaux et maintien dans la précarité, absence de compensation de la perte de pouvoir d'achat de la population, manque de postes, péjoration des conditions de travail dans le secteur subventionné en particulier dans le social et la

santé, défaut de prise en charge dans l'éducation spécialisée, etc.

ACCROISSEMENT DES RICHESSES ET AGGRAVATION DE LA PRÉCARITÉ

Ces rentrées fiscales proviennent des secteurs prédateurs de l'économie: finance internationale, trading des matières premières, industrie du luxe. Ainsi, la hausse des revenus de l'État est la conséquence de l'explosion des bénéfices et de la richesse de la classe possédante. En parallèle, les demandes à l'aide sociale ont augmenté de 5% en 2023 et les aides alimentaires n'ont jamais été autant sollicitées. Tandis que les riches s'enrichissent et s'approprient les gains en productivité en refusant la hausse légitime des salaires, la population souffre en constatant l'augmentation des loyers, l'explosion des assurances-maladies et des prix dans les supermarchés.

Depuis 2018, les comptes de l'État

SUITE EN PAGE 4 >>>

FISCALITÉ

Surfant sur les comptes positifs de l'État, la droite et le Conseil d'État proposent une nouvelle baisse d'impôts pour les plus riches. **4**

VOTATIONS

Crèches, primes d'assurance-maladie, coûts de la santé, extension des droits politiques des étrangers-ères, découvrez les positions du SIT sur les votations du 9 juin prochain. **5-7**

DOSSIER CHÔMAGE

L'État voudrait enterrer la problématique des pénalités infligées aux chômeurs-euses, sous prétexte de normalisation. La réalité dit le contraire et le SIT ne laissera pas faire. **8-9**

CONSTRUCTION

En réponse à la problématique de la fraude aux assurances sociales, les syndicats proposent un pacte social avec 14 propositions concrètes pour lutter efficacement contre cette pratique. **10-11**

HUG

Les conditions de travail au service de radiologie des HUG demeurent insatisfaisantes. C'est ce que révèle une enquête menée par le SIT auprès du personnel. **12**

SALAIRES

Les résultats de la nouvelle Enquête suisse sur la structure des salaires sont inquiétants, et démontrent que des augmentations sont urgentes. **13**


Billet de la présidence

L'idée est de fêter avec celles et ceux qui le peuvent, une journée de manifestations qui a vu le jour en 1886 aux États-Unis d'Amérique, lorsque les syndicats revendiquent une journée de travail de 8h le 1^{er} mai, date du « moving day » (jour du déménagement) car elle correspond pour les entreprises au début de l'année comptable: les contrats ont leur terme ce jour-là, obligeant les ouvriers à « déménager » pour retrouver du travail. Dès le 1^{er} mai 1890, l'événement sera aussi célébré en Europe.

La revendication de base tombe sous le bon sens: dans une journée de 24h, pour celles et ceux qui offrent leur force de travail aux entreprises, il devrait y avoir: 8h de travail, 8h de loisirs et 8h de sommeil. Toute personne qui vit du salariat, à défaut de tout autre condition personnelle (il-elle ne dispose pas de fortune ou d'une rente lui permettant de subvenir à ses besoins essentiels), se soumet à un rapport de dépendance matérielle (sa liberté individuelle contre un salaire) auprès des entreprises, dans un cadre qui ne doit pas lui être défavorable, tel qu'un temps de travail défini, lui permettant d'assurer la protection de sa santé (la fatigue peut aboutir à des accidents) et lui garantir une vie sociale et familiale.

Pour le SIT, le 1^{er} mai 2024 se décline en 3 revendications, tout aussi essentielles:

- Protégeons les salaires minimum cantonaux (et genevois!) contre l'attaque du parlement fédéral qui voudrait leur substituer des minimums conventionnels, car le projet de loi fédéral contrevient à l'autonomie des cantons en termes de politique sociale!
- Soutenons l'initiative « Une vie ici. Une voix ici. » en faveur du droit de vote et d'éligibilité des ressortissant-e-s étranger-ère-s domicilié-e-s depuis huit ans dans le canton: c'est renforcer la démocratie avec la participation de celles et ceux avec qui nous partageons nos vies, et notamment celle du travail!
- Refusons la dégradation des conditions de travail dans les crèches cantonales: en plus de péjorer le cadre de travail d'un secteur très féminisé, cette loi soumise à votation en juin prochain, est une brèche dangereuse dans la qualité de l'accueil de la petite enfance. Cela ne favorisera pas l'ouverture de nouvelles crèches comme l'imaginent les partis bourgeois à l'origine de la loi, alors que les institutions et le personnel manquent pour ces lieux qui permettent de concilier vie de travail et vie familiale aux salarié-e-s!

Venez nombreux et nombreuses au 1^{er} mai! 

Diego Cabeza



SOMMAIRE

ÉDITO

Un jugement historique **p3**

ACTUALITÉS

Piège pour la classe moyenne et les travailleuses-euses **p4**

VOTATIONS

Pas d'économies sur le dos du personnel et des enfants! **p5**

Plafonner les primes, maintenant! **p6**

NON à une initiative mensongère et dangereuse **p6**

Chacun-e doit pouvoir donner son avis **p7**

DOSSIER

Légèreté avec les patrons voyous, dureté avec les chômeurs-euses **p8**

L'inutile et kafkaïenne machine à punir **p9**

SECTEURS

Des mesures sérieuses contre la fraude aux assurances sociales **p10**

Les 14 propositions syndicales en bref **p11**

Les conditions de travail au service de radiologie demeurent insatisfaisantes **p12**

SALAIRES

En 2024, un rattrapage salarial s'impose **p13**

Le PLR invente la sous-enchère saisonnière **p13**

MOBILISATION

Journée internationale des travailleuses et travailleurs **p16**



HORAIRES

La réception téléphonique est ouverte du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h au 022 818 03 00

Les contacts par e-mail sont à privilégier: sit@sit-syndicat.ch

PERMANENCES DU SIT

Construction, parcs et jardins, nettoyage

Permanences physiques: mardi de 15 h à 18 h et jeudi de 16 h à 18 h 30

Tertiaire privé

(Hôtellerie, restauration, économie domestique, industrie alimentaire, esthétique, coiffure, services, garages, horlogerie, industrie, commerce, médias, transports, finance, etc.)
Permanences physiques: mardi de 14 h à 17 h, mercredi de 9 h à 12 h et jeudi de 14 h à 17 h

Santé, social, secteurs public et subventionné

Permanences physiques: mardi de 9 h à 12 h et mercredi de 14 h à 17 h

Salarié-e-s sans statut légal

Permanence téléphonique: lundi de 15 h à 17 h au 022 818 03 00

Permanence physique: mercredi de 14 h à 17 h

Service des impôts pour les membres uniquement

Le service des impôts du SIT continue de répondre aux membres au 022 818 03 20 ou impots@sit-syndicat.ch

Permis C anticipé

Permanence physique: le 3^e lundi du mois de 17 h à 19 h (sauf en mai)

CAISSE DE CHÔMAGE DU SIT

Permanences physiques (inscriptions): Rue de Montbrillant 38, lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 13 h.

Permanences téléphoniques: lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h au 022 818 03 33

Attention, certaines permanences peuvent être annulées. Vérifiez sur le site du SIT avant de venir.

CONTACTEZ-NOUS

16, rue des Chaudronniers
case postale 3135, 1211 Genève 3
tél. : +41 (0) 22 818 03 00
fax: +41 (0) 22 818 03 99
courriel: sit@sit-syndicat.ch
web: www.sit-syndicat.ch



Un jugement historique

Le 9 avril dernier, la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) a prononcé à l'encontre de la Suisse un jugement qui fustige ses manquements en matière de protection de la santé face au dérèglement climatique.

À l'initiative de cette condamnation, les Aînés pour le Climat, une association pour la défense du climat comptant 2500 membres, qui reprochent à la Suisse de ne pas faire assez pour protéger leur santé et leur vie, mises en danger par les vagues de chaleur, conséquences du dérèglement climatique.

Le jugement est historique à plusieurs égards: pour la première fois la CEDH s'est prononcée sur la responsabilité des États en matière de lutte contre le changement climatique et a condamné un État pour la même raison. Par extension, la Cour déclare que l'inaction climatique constitue désormais une violation des droits humains. En ce sens, elle relégitime, s'il en était encore besoin, la lutte menée par la société civile, militant-e-s et activistes organisé-e-s dans une multitude d'organisations, pour exiger des États qu'ils prennent enfin les mesures nécessaires pour combattre le réchauffement climatique, protéger la santé de la population et plus largement la biodiversité.

Sur le plan syndical, ce jugement ouvre également des perspectives. Car en Suisse, la protection de la santé des travailleuses et des travailleurs face au réchauffement climatique clairement insuffisantes. Le Code des obligations, la Loi sur le travail et ses ordonnances ne font en effet qu'établir le principe général que l'employeur est responsable de la santé au travail des employé-e-s, mais sans indiquer comment les employeurs doivent assurer cette protection. La responsabilité de l'État est ainsi directement engagée dans l'insuffisance de protection qui en résulte.


Or, l'été dernier, l'inspection du travail genevoise a courageusement fait un

pas en avant pour combler cette lacune, en précisant les directives du SECO en matière de protection des travailleurs-euses contre les fortes chaleurs. Elle a ainsi fixé des seuils et défini des mesures de protection à prendre impérativement en fonction de ces derniers, allant jusqu'à interdire les activités les plus lourdes au-delà de 36 degrés.

Mais la pression patronale est forte. Tandis que les syndicats de la construction ont dû imposer le rapport de force, par le biais de dénonciations pénales, pour faire respecter sur certains chantiers les arrêts de travail décidés par l'autorité, la faïtière patronale genevoise exigeait des autorités qu'elles stoppent immédiatement les contrôles...

Si depuis, des discussions se sont engagées d'une part pour mettre sur pied un fonds intempéries et canicule destiné à garantir le paiement des salaires en cas d'arrêt momentané de l'activité, la pression patronale demeure forte pour relever les seuils au-delà desquels le travail doit être interrompu, voire pour carrément les supprimer au profit des directives vagues du SECO. Comme si la limitation de la vitesse sur la route pouvait s'en tenir à « pas trop vite » plutôt qu'à des limites claires et contrôlables.

Ce sont donc aussi ces précisions salutaires émises par l'inspection du travail que le jugement de la CEDH vient légitimer. Une jurisprudence essentielle, sur laquelle les autorités de contrôle de l'application de la Loi sur le travail peuvent désormais aussi s'appuyer. A contrario, pour les autorités, céder à ces pressions patronales reviendrait à exposer de manière coupable la santé des travailleuses et des travailleurs, comme l'inaction climatique de la Suisse a illicitement exposé celle des aîné-e-s. Quant au fonds intempérie et canicule, l'État devra y réfléchir à deux fois avant de le balayer d'un revers de la main.

Quant à nous, nous poursuivrons notre lutte pour une transition écologique et sociale également avec une légitimité renforcée. Merci à nos camarades aînés. 

« Une jurisprudence essentielle, également en matière de protection de la santé des travailleuses-euses »

Martin Malinowski

FISCALITÉ

Piège pour la classe moyenne et les travailleurs-euses

Surfant sur les comptes positifs de l'État, la droite et le Conseil d'État proposent une nouvelle baisse d'impôts pour les plus riches.

Arnaque • Au prétexte des excédents mirobolants aux comptes de l'État, le Conseil d'État aggrave le projet de loi de la droite (UDC, PLR, Centre et MCG) qui propose de baisser l'imposition des personnes physiques, en mettant en avant le coût de la vie et les besoins de la classe moyenne. Trois arguments trompeurs. Cette mesure est dangereuse et ne profitera qu'aux riches, une fois de plus.

AUBAINE TROMPEUSE

Le prétexte des comptes mirobolants de l'État est doublement fallacieux. D'abord, les excédents records sont dus, au moment du budget, à une sous-estimation évidente des recettes, et à une croissance des charges beaucoup trop contenue: avec un tel montage, le résultat est donc forcément meilleur qu'attendu et sert de prétexte à la baisse d'impôt dont rêvent les riches. Pourtant, avec une telle manœuvre, le canton n'en fait pas du tout assez face à l'augmentation, à la précarisation et au vieillissement de la population et face au changement climatique, qui vont supposer beaucoup de moyens supplémentaires.



D'autre part, ces excédents sont liés au commerce de matières premières, qui est prédateur et volatil, et ne peut pas être considéré comme une ressource durable. Se baser sur cette situation est donc un piège.

QUELLE CLASSE MOYENNE ?

Autre élément trompeur avancé: le soutien à la classe moyenne. Or, l'effet du projet de loi ne touchera que marginalement cette classe. D'abord

parce que la baisse concerne tout le barème, sauf la catégorie la plus défavorisée, qui ne paie pas d'impôt, et qui ne bénéficiera paradoxalement d'aucune aide! De plus, si on prend l'une des définitions de la classe moyenne, c'est-à-dire celle qui se situe entre 2/3 du revenu médian et le double du revenu médian, sachant que le revenu médian 2018 d'un couple marié à Genève est de 130 500 frs, la classe moyenne

concernerait, pour les couples, ceux situés entre 87 000 et 261 000 frs de revenu. Or la baisse du projet d'origine concerne jusqu'aux multimillionnaires, et la baisse accrue voulue par le Conseil d'État jusqu'à plus de 400 000 frs par contribuable (y compris célibataires).

CACAHUÈTES POUR LA CLASSE MOYENNE

Et surtout, l'effet sur les personnes de la véritable classe moyenne sera minime, alors que pour les gros revenus, il sera très marqué. Ainsi, un couple avec deux enfants gagnant 106 000 frs n'économisera que 90 frs d'impôt par an, un montant très loin de compenser l'inflation et l'explosion des primes maladie. Les très gros revenus feront, eux, des économies de plusieurs milliers de francs d'impôt. 90 frs ne changeront en rien la vie de la classe moyenne (25 centimes par jour...). Pour les riches et les super-riches, par contre, des milliers de francs économisés pour chacun (des millions au total) leur serviront à renforcer leurs pouvoirs (économiques, politiques, médiatiques etc.) déjà énormes.

En réalité, l'argument de la « classe moyenne » n'est qu'un leurre pour faire passer le projet. C'est à cause de ce mécanisme que les baisses d'impôts sont des pièges néfastes et ne profitent qu'aux riches. Ces riches ont déjà profité d'une douzaine de baisses d'impôts depuis les années 90. Ce dont ont réellement besoin les classes moyennes et populaires, c'est d'abord d'augmentations de salaires, de retraites, ainsi que de baisses des primes d'assurances maladie, et également de services publics performants et développés (écoles, hôpitaux, aide à domicile, EMS etc.). Et pour cela, il faut une fiscalité suffisante, surtout du côté des plus riches. ♦

Jean-Luc Ferrière

FINANCES PUBLIQUES Et HOP!

<<<SUITE DE LA PAGE 1

ont été bénéficiaires chaque année, à l'exception de 2020, première année COVID. Depuis 2018, la tromperie politique de la sous-évaluation budgétaire a été systématique et n'a fait que s'aggraver. Depuis 2018, les revenus de l'État ont augmenté de 32%, tandis que les dépenses, hors affectation de l'excédent, de 19%.

LA DETTE OU LA LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS SOCIALES

Qu'a fait le Conseil d'État de cet excédent? A-t-il renforcé la politique sociale et écologique? L'éducation? La santé? Bien sûr que non: il a remboursé la dette. Pourtant, en 2022, la dette

nette de l'État de Genève s'élevait à 0.71% du PIB (source USS, 2023), soit environ 420 millions; tandis que les standards internationaux limite la dette à... 60% du PIB. L'État de Genève est donc très loin de toute situation inquiétante. L'affectation des revenus au remboursement de la dette prive l'État des moyens nécessaires à son rôle de correction des inégalités sociales.

Fort des revenus fiscaux en hausse, la droite majoritaire propose des baisses d'impôt en prétendant redonner du pouvoir d'achat. Or, ce n'est pas par les impôts qu'on donne du pouvoir d'achat, mais par les salaires!

Les attaques incessantes et mesquines de la droite contre les services publics et les travailleurs-euses doivent cesser! Avec ces moyens, l'État pourrait, par exemple, renforcer les prestations financières à la population qui servent à limiter les conséquences de la glotonnerie des possédants (loyers et assurances maladie en tête), mettre sur pied un fonds intempéries-canicules,

financer les reconversions professionnelles, créer des emplois écologiques et sociaux, financer l'école inclusive, revaloriser les fonctions en situation de pénurie (santé et social), développer des places de crèche avec du personnel formé...

MAUVAIS TOUR DE PASSE-PASSE

Mais au lieu de cela, c'est surtout le lapin des baisses d'impôts pour les riches (lire en page 4) que le Conseil d'État de droite a sorti du chapeau « magique » de la ministre des finances. Encore un trou dans les recettes publiques, dont la droite ne manquera pas de se servir pour tailler encore dans les prestations publiques et les conditions de travail en prétexte qu'on ne saurait « vivre au-dessus de nos moyens ». Les riches toujours plus riches, les pauvres toujours plus pauvres, un mauvais tour de passe-passe qui commence à être lassant. ♦

Jérôme Chapuis

CRÈCHES

Pas d'économies sur le dos du personnel et des enfants !



© Vadim Bogoulov

Le SIT appelle à refuser sèchement le 9 juin prochain la modification de la loi sur l'accueil préscolaire voulue par la droite patronale.

Référendum • La modification de la loi sur l'accueil préscolaire, sur laquelle nous votons le 9 juin prochain, mettrait à terre des décennies de luttes syndicales pour la reconnaissance des métiers de l'éducation de l'enfance. En effet, cette modification autoriserait les crèches, non signataires d'une CCT, à payer leurs employés à des salaires plus bas que ce qui se pratique dans la majorité des structures d'accueil. La mesure s'attaque aux conditions de travail d'un personnel essentiellement féminin, ne favorisera la création d'aucune place d'accueil supplémentaire, et n'aura aucune influence sur les tarifs.

UN GARDE-FOU REMIS EN CAUSE

La modification envisagée est de supprimer l'obligation d'appliquer les usages professionnels dans le domaine de la petite enfance. Le secteur est protégé par ces usages, qui fixent des conditions de travail minimales d'engagement (salaires, droit aux vacances, formation, etc.). Les usages sont un garde-fou indispensable, qui garantit que l'ensemble du personnel bénéficie

de conditions de travail correctes en dessous desquelles il n'est pas possible de descendre. Cela empêche la sous-enchère dans ce secteur professionnel.


NON À LA DÉTÉRIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Pour garantir la qualité de l'accueil dans les crèches, les enfants ont droit à du personnel formé et correctement rémunéré. L'application du salaire minimum légal (24.32 frs/heure) ne permettra pas de rendre ces professions attractives et d'avoir du personnel qualifié à même de répondre aux défis pédagogiques actuels (égalité des chances, soutien à la parentalité, enfants avec des besoins particuliers, etc.). Travailler en crèche est exigeant et requiert beaucoup de responsabilités, une grosse charge de travail physique et mental. Encore un domaine majoritairement féminin, qui repose sur des compétences qui ne sont pas assez valorisées. Alors que le secteur fait face à une pénurie de main d'œuvre diplômée, il est absurde de vouloir encore dévaloriser ces professions. Cette mesure méprisante

ne créera aucune place d'accueil supplémentaire, et limitera même de nouvelles ouvertures, par manque de personnel qualifié.

PAS DE PLACES D'ACCUEIL SUPPLÉMENTAIRES

Les crèches privées, dont la tarification n'est pas réglementée et qui refusent d'être subventionnées, pratiquent des prix très élevés, inaccessibles à la plupart des familles du canton. Elles ne diminueront pas leurs tarifs pour autant et la mesure ne créera pas de nouvelles places d'accueil pour nos enfants. C'est donc un très mauvais calcul qui est proposé aux parents. La solution passe au contraire par un investissement plus important des collectivités publiques pour créer de nouvelles places et permettre aux parents de se maintenir en emploi. Les crèches subventionnées ou municipales appliquent une tarification proportionnelle au revenu pour être accessibles à toutes les familles.

C'est la première fois que le Grand Conseil ose s'attaquer à un mécanisme de régulation du marché du travail en autorisant quelques entreprises à s'affranchir des règles qui s'appliquent à d'autres. Après les crèches, à qui le tour ? Cette « autorisation de sous-enchère » constituerait un dangereux précédent pour l'ensemble de l'économie, à laquelle il faut impérativement s'opposer. 

Valérie Buchs

ASSURANCE-MALADIE

Plafonner les primes, maintenant!

Plafonner les primes d'assurance-maladie à 10% du revenu, c'est ce que nous aurons l'occasion de décider le 9 juin prochain.

Initiative fédérale • Pour lutter contre la pauvreté, la réduction du poids des primes d'assurance dans le budget est un moyen particulièrement efficace. Dans le canton de Genève, un couple au revenu moyen avec deux enfants dépense jusqu'à 13% de son revenu en primes d'assurance. Chaque année, cette spirale d'augmentation prend de l'ampleur et les ménages consentent de lourds sacrifices afin de continuer à payer leur assurance de base. Les lobbies parviennent à protéger leurs intérêts, tandis que les seul-es qui trinquent sont celles et ceux qui paient les primes, à qui on présente la facture comme une fatalité. Le 9 juin prochain, corrigeons enfin le tir en votant OUI à l'initiative « Maximum 10% du revenu pour les primes d'assurance-maladie ».

OUI À LA FIN DE LA FLAMBÉE DES PRIMES

Alors que les primes d'assurance-maladie ont plus que doublé au cours des vingt dernières années, les salaires et les rentes n'ont que peu augmenté. Avec l'initiative d'allègement des primes, nous

réduisons l'impact de l'augmentation des coûts : les primes d'assurance-maladie sont plafonnées et ne doivent désormais plus représenter plus de 10% du revenu disponible. Passé ce montant, des subsides seraient accordés et payés par la Confédération à hauteur d'au moins deux tiers, le reste étant à la charge des cantons. Le délai d'application est fixé à 3 ans au maximum.

OUI À UNE PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT

La prime unique actuelle n'est ni solidaire ni sociale ! Les primes d'assurance maladie sont comme un impôt que tout le monde doit payer. Mais contrairement à l'impôt direct, elles ne sont pas proportionnelles au revenu et une vendeuse paie autant pour l'assurance de base qu'un cadre. L'initiative d'allègement des primes protège non seulement les personnes ayant un petit salaire de la perte de pouvoir d'achat, mais aussi les familles, les couples de retraité-es et les personnes ayant des revenus moyens. L'initiative vise à établir des règles plus équitables

et plus sociales : plus équitables, parce que les primes seraient réduites de la même manière dans tous les cantons ; plus sociales, parce que les réductions de primes seraient financées par les recettes fiscales et atténueraient le caractère antisocial des primes par tête. ♦

Comité unitaire pour des primes abordables, adaptation SITinfo

UN PETIT MAIS IMPORTANT PAS DANS LA BONNE DIRECTION

C'est vrai, cette initiative ne remet pas en question le pouvoir et l'enrichissement des assurances, que seule la mise en place d'une caisse unique, publique et solidaire pourrait résoudre. Mais elle a au moins le mérite de soulager financièrement les ménages. Et peut-être que la Confédération commencera à aborder autrement son rapport aux assurances dès lors qu'elle devra bourse délier...

DDF



COÛTS DE LA SANTÉ

NON à une initiative mensongère et dangereuse

L'initiative du Centre « pour un frein aux coûts » réduira la qualité et l'accès aux soins et y accélérera la dégradation des conditions de travail.

Initiative fédérale • Cette initiative lancée par le Parti Démocrate-Chrétien, aujourd'hui Le Centre, et à laquelle le Conseil fédéral s'est opposé, vise à réduire les coûts de la santé. Elle prévoit que la Confédération prenne des mesures contraignantes visant à faire baisser les coûts, si ceux-ci deviennent supérieurs à l'évolution de l'économie nationale et des salaires moyens. Mais l'initiative ne précise pas ces mesures, et celles-ci risquent donc d'être défavorable aux assuré-e-s et au personnel soignant. Par ailleurs,

l'initiative prévoit une disposition transitoire qui avant cela donne les pleins pouvoirs aux assurances. Cette initiative est par conséquent très dangereuse et doit être rejetée.

NON À UN MÉCANISME PERVERS

L'évolution de l'économie et celle des coûts de la santé ne sont pas directement reliées. Alors que les salaires ont tendance à stagner, les coûts de la santé doivent quant à eux pouvoir augmenter pour répondre aux besoins d'une popu-

lation qui vieillit et recourt donc davantage aux soins médicaux. Ce mécanisme pousserait donc en réalité à réduire la qualité et l'accès aux soins, et à augmenter la pression sur les conditions de travail du personnel soignant.

DES MESURES FORCÉMENT ANTISOCIALES

En ne définissant pas le type de mesures que la Confédération devrait prendre pour réduire les coûts de la santé, l'initiative ne fait que remettre le choix de ces mesures à un Conseil

fédéral et à un parlement largement dominés par la droite et le lobby des assurances. Une droite qui continuera donc à épargner les assurances et la pharma, en ne s'attaquant qu'aux assuré-e-s via la réduction du catalogue de prestations remboursées et l'augmentation des franchises et des quote-part à leur charge, et en détériorant encore les conditions de travail, aggravant au passage la pénurie de personnel soignant.

PLEINS POUVOIRS AUX ASSURANCES ? NON !

La disposition transitoire précise que « si, deux ans après l'acceptation [de l'initiative], les assureurs-maladie et les fournisseurs de prestations n'ont pas arrêté de mesures contraignantes pour freiner la hausse des coûts, la Confédération prend [...] des mesures ». Autrement dit, l'initiative donne les pleins pouvoirs aux assurances durant deux ans d'accélérer la mise en place d'une médecine à deux vitesses et le saccage des conditions de travail. ♦

Davide De Filippo

DROITS POLITIQUES

Chacun-e doit pouvoir donner son avis

Mobilisons-nous pour gagner la votation sur l'extension des droits politiques des étrangers-ères le 9 juin prochain.



Initiative cantonale • À Genève, seul 58,7% de la population bénéficie du droit de vote et d'éligibilité au niveau cantonal. Pourquoi ? Tout simplement parce que l'autre partie n'a pas le passeport suisse. Notre démocratie est donc très imparfaite : elle exclut d'un droit fondamental des étrangers-ères pourtant établi-e-s ici depuis de nombreuses années, voire bien souvent né-e-s ici.

Et pourtant, ces personnes font partie de nos familles, de nos cercles d'amis ou de nos collègues. Elles travaillent, paient leurs impôts, contribuent à la vie sociale et à la prospérité du canton. Elles devraient avoir le droit de s'exprimer sur les objets politiques qui les concernent. C'est ce que propose l'initiative « Une vie ici, une voix ici » en octroyant les droits politiques communaux et cantonaux aux personnes étrangères après 8 ans de résidence.

MIEUX DÉFENDRE NOS DROITS DE TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS

Dans notre démocratie directe, de très nombreuses votations touchent aux droits des travailleuses et travailleurs : salaire minimum légal, horaires d'ouverture des magasins, subsides d'assurances maladie, mesures de lutte contre le chômage, protection des locataires, impôts, etc.

Pas plus tard que le 9 juin prochain, nous voterons également contre l'affaiblissement des protections salariales du personnel des crèches. Et pourtant, une partie de ce personnel n'aura pas son mot à dire...

Toutes les travailleuses et tous les travailleurs doivent pouvoir défendre leurs droits sans discrimination d'origine, que ce soit dans les urnes, ou en signant initiatives et référendums lorsque leurs droits sont attaqués.


LA NATURALISATION ? PAS UNE SOLUTION

La naturalisation n'est pas la bonne réponse au problème. C'est justement parce que la loi suisse sur la naturalisation est l'une des plus restrictives au monde qu'il y a autant « d'étrangers-ères » en Suisse. Cette procédure est longue et difficile. Depuis les derniers durcissements de la loi, la naturalisation n'est possible que pour les titulaires du permis C. De plus, un niveau de langue élevé est exigé, et les personnes qui dépendent de l'aide sociale en sont exclues. Or, il ne viendrait à personne l'idée de refuser le droit de vote à des suisses au prétexte qu'ils-elles sont pauvres...

UNE PARTICIPATION ATTENDUE

Certain-e-s prétendent que les étrangers-ères ne seraient pas intéressé-e-s à l'extension de leurs droits politiques. Que certain-e-s ne soient pas intéressé-e-s à l'exercice d'un droit ne peut pas justifier de le refuser à d'autres. De plus, la participation relativement faible des résident-e-s étrangers-ères aux votations communales n'est pas un bon indicateur. Soyons honnêtes : les objets communaux sont en général de moindre

intérêt que les objets cantonaux, qui portent sur de thèmes ayant plus d'impact sur nos vies : droits sociaux, mobilité, éducation, santé, fiscalité, etc.

Le 9 juin prochain, il faut donc permettre à chacune et chacun de participer à la vie politique genevoise. Sans discrimination en raison de la couleur du passeport. En votant OUI à cette initiative. 

Julien Repond

RÉSIDENT-E-S ÉTRANGERS-ÈRES : LE SIT VOUS DONNE LE DROIT DE VOTE AU SUJET DE CETTE INITIATIVE

Seuls les Suiss-esse-s décideront le 9 juin d'accorder ou pas le droit de vote aux résident-e-s étrangers-ères. Comme ce sujet concerne avant tout les résident-e-s étrangers-ère du canton de Genève, le SIT veut connaître votre avis sur cette question. Une urne vous attend à la réception de notre syndicat. Vous pouvez également voter en ligne, en scannant ce QR code. Résultat de cette votation dans le prochain SITinfo.



Trois questions à

François Lefèbre, militant de la commission migration du SIT

Tu t'engages depuis plusieurs mois en faveur de cette initiative, pourquoi ?

Genève est un canton multiculturel où cohabitent des personnes de toutes les nationalités. Nous avons toutes et tous des collègues qui résident à Genève sans pouvoir donner leur avis sur des sujets qui les touchent au quotidien. Qui n'a jamais eu pour réponse d'un-e collègue, d'un-e ami-e ou même d'un-e membre de la famille « Je suis d'accord avec toi, mais moi je ne peux pas voter » ? C'est profondément


injuste et frustrant. On se sent impuissant face à cette réponse.

Mais « yaka se naturaliser », non ?

Je pense qu'il faut renverser cette logique. La naturalisation ne doit pas être une condition pour donner son avis. Au contraire, le droit de vote est un moyen d'intégration. Et puis ce n'est pas aussi simple. Il faut notamment un permis C pour y accéder. Or, en participant aux permanences permis C anticipé du SIT, on réalise à

quel point l'accès à ce permis est aussi devenu compliqué. Des personnes actives localement, dans des organisations sociales ou sportives, mais qui touchent une aide parce qu'elles ont plus de 50 ans et ne parviennent plus à retrouver un emploi, ou alors ont une poursuite pour des primes-maladies impayées ou un retard dans leurs impôts, ne peuvent pas accéder au permis C, et donc pas demander la naturalisation.

C'est donc une question d'argent ?

C'est essentiellement ça. En face, des personnes aisées étrangères, avec leurs moyens financiers et leur réseau social étendu, ne connaissent pas ce genre d'entraves à l'obtention d'un passeport suisse. L'accès au droit de vote à travers la naturalisation est donc une question de classe sociale. Cela ne devrait pas être le cas : le droit de vote de tous les résident-e-s après huit années passées en Suisse règle ce problème. 

Proportion de chômeur-eure-s suspendu-e-s mars de chaque année 2009-2024



CHÔMAGE

Légèreté avec les patrons voyous, dureté avec les chômeurs-euses

L'État voudrait enterrer la problématique des pénalités infligées aux chômeurs-euses, sous prétexte de normalisation. La réalité dit le contraire et le SIT ne laissera pas faire.

Sanctions • Interrogée le 18 mars dernier lors de la conférence annuelle sur la situation du chômage, la conseillère d'État Delphine Bachmann a noyé la problématique des sanctions contre les chômeurs-eues, à tel point que dans son édition en ligne, la Tribune de Genève a titré « Au chômage, la diminution des sanctions n'est plus d'actualité », avant de corriger le tir quelques heures plus tard... Le contenu de l'article n'a quant à lui pas changé. On y lit que pour la ministre de l'économie, l'OCE ne ferait qu'appliquer la loi, et ne serait pas plus sévère que la moyenne Suisse. En décodé: « circulez, il n'y a rien à voir ». Vraiment? Suite à ces déclarations, le SIT, qui a ramené cette problématique à l'agen-

da en 2020, publie ici ses propres chiffres et analyses sur la question.

HAUSSE CONSTANTE DES SANCTIONS

Sur le plan quantitatif, la statistique des sanctions ne montre pas un infléchissement, bien au contraire. La tendance reste croissante depuis 2009 (cf graphique). Certes, en 2023, la proportion de sanctions est un peu plus basse qu'en 2022, mais l'OCE s'est rattrapé en janvier 2024 du retard pris en décembre: le taux de sanctions a explosé à 14,3%, un taux jamais atteint! Le taux moyen de sanctions 2024 est déjà en hausse.

Par ailleurs, sous l'angle du poids des pénalités, alors que la suspen-

sion moyenne était de 9,7 jours en 2020 et en 2021, elle passe à 11,2 en 2022 et même à près de 12 jours (11,8) en 2023. L'OCE continue donc à avoir la main de plus en plus lourde, un aspect totalement passé sous silence par le département de l'économie et de l'emploi.

30% D'ERREURS!

Enfin, le plus grave de cet épisode est le mépris complet de la dimension « qualitative » de la problématique. La prédécesseure verte de Mme Bachmann, Mme Fischer, avait demandé, suite à l'action initiée par le SIT et la CGAS, un audit des sanctions. Or celui-ci, mené par le Dr Pierre Kempeneers et le Prof. Dr Jean-Michel Bonvin, est sans

appel: rendu en avril 2023, il confirmait nos dénonciations, à savoir une politique du « surveiller et punir » analysée comme contre-productive. Une preuve s'il en faut: ce rapport montre que 30% des décisions de suspensions sont annulées après contestation! Quel service, quelle entreprise pourrait continuer impunément à pratiquer une prestation avec un taux d'erreur de 30% (sans mentionner les suspensions non contestées par fatalisme)? Est-ce cela, agir « dans le respect du cadre fédéral »? Pour un service de l'État, c'est inacceptable.

DEUX POIDS DEUX MESURES

Enterrer ce rapport pour se concentrer exclusivement sur des mesures de réinsertion sur le marché de l'emploi, c'est marcher sur une seule jambe en continuant de s'en prendre injustement au revenu déjà réduit des chômeurs-euses. En regard de la position lénifiante du département sur la fraude des employeurs aux assurances sociales, problématique bien plus grave et même pénale (cf. dossier pages 8-9), cette position illustre comment le patronat gouverne, s'octroyant des largesses mais écrasant les salarié-e-s. Le SIT ne le laissera pas faire, et demande encore et toujours un changement de politique de la part des autorités fédérales et du Département de l'économie et de l'emploi genevois, une action centrée sur le soutien et non la punition financière. **♦**

L'inutile et kafkaïenne machine à punir



© Artyom Kabajev

Tout le dispositif de sanctions est centré sur la punition pécuniaire plutôt que le soutien, ce que montrent nos exemples et le rapport Kempeneers-Bonvin d'avril 2023.

Analyse • Tout commence avec les directives du Secrétariat à l'économie (SECO). Contre les principes les plus élémentaires de la justice, l'OCE n'a pas besoin d'amener la preuve de l'erreur : il suffit qu'elle soit « vraisemblable », pour que l'office puisse pruner : la directive indique qu'« il n'existe aucun principe juridique dictant à l'administration ou au juge de statuer en faveur de l'assuré en cas de doute ». Une honte dans un État de droit.

SUSPECT-E-S D'OFFICE

S'y ajoutent la marge d'interprétation et la position idéologique : l'assuré-e est *a priori* responsable de son chômage (mais pas les employeurs qui licencient), et suspect-e d'office par le simple fait d'utiliser l'assurance. Du coup, le parcours du chômage doit être décourageant, et infantilisant. Les exemples à notre connaissance abondent. Le dernier en date : le tampon de l'entreprise sur la feuille de recherche était humide, donc la recherche ne pouvait remonter au mois d'avant... donc le-la chômeur-euse avait triché... Non, vous ne rêvez pas... D'autres exemples révélateurs de cette logique sont exposés dans ce dossier.

SUR LA TÊTE DES PRÉCAIRES

La logique des sanctions est d'autant plus absurde et inutile qu'elle frappe des personnes déjà précarisées dans le marché du travail du point de vue de l'âge, des qualifications et du niveau d'éducation et d'une « employabilité considérée comme difficile » : elles galèrent dans leur parcours du combattant, et le système les enfonce encore plus.

Le cliché tenace selon lequel « si on est au chômage, c'est qu'on ne veut pas travailler » est également battu en brèche par le rapport Kempeneers-Bonvin : les personnes sanctionnées (notamment pour manque de recherches avant emploi) sont aussi les personnes qui ont, propor-

tionnellement à la population non-sanctionnée, un gain intermédiaire.

MAUVAISE VOLONTÉ PATRONALE

Le rapport montre également qu'une forte proportion des sanctions découle d'un manque d'information. Ainsi, plus d'un quart des sanctions prononcées concernent le manque de recherches d'emploi durant le délai de congé. Une solution simple pour éviter ce piège est de faire figurer dans la lettre de licenciement une information sur la nécessité de faire des recherches dès le début du délai de congé. Nous demandons la mise en place de cette mesure depuis des années, mais elle se heurte au refus des organisations patronales, soi-disant parce que c'est trop compliqué à mettre en œuvre. On limiterait la paupérisation des personnes qui se voient ainsi amputées de la moitié d'un revenu mensuel (le SIT avait montré que le montant soustrait aux personnes sanctionnées se chiffrait à 82 millions pour 2019), ou environ 1 million de franc par mois à Genève.

JUSQU'AU DÉGOÛT

Cette politique délibérée débouche sur la précarisation, l'humiliation, une énergie détournée des recherches d'emploi, sur le dumping social, puisque les personnes concernées cherchent n'importe quel emploi, y compris les pires emplois temporaires, et finalement, sur le non-recours ou le renoncement à l'assurance, problématique soulevée par nombreux-ses chercheur-se-s. Ainsi, la personne pour laquelle le SIT a gagné au tribunal fédéral contre une sanction absurde a décidé de sortir du chômage tellement elle était dégoûtée, et de se débrouiller de son côté, dans la précarité. ♦

Dossier élaboré par Thomas Graf, Célia Barrez, Isabelle Marchetti et Jean-Luc Ferrière

Tristes exemples

Monsieur A. : surenchère rétroactive

Monsieur A, 34 ans, un enfant en bas âge, s'inscrit au chômage en septembre 2023, à la suite de contrats de durée déterminée. Il effectue des courtes missions temporaires d'octobre à décembre et travaille depuis mi-février en gain intermédiaire, montrant sa bonne volonté. Il a par ailleurs suivi un cours à plein temps du 29 janvier au 9 février. L'OCE le sanctionne rétroactivement à quatre reprises en un même mois pour recherches insuffisantes les mois précédents : le 15 janvier, 9 jours pour septembre 2023, le 16 janvier, 6 jours, pour novembre 2023, le 30 janvier, 8 jours pour décembre 2023, et le 31 janvier, 13 jours pour janvier 2024. Au total, 36 jours de suspension (plus d'un mois et demi sans revenu). Or la suspension a pour objectif de permettre à l'assuré-e de modifier son comportement. Ici, avec quatre sanctions le même mois, l'OCE ne fait que multiplier les baffes, sans donner la possibilité de s'adapter.

Madame P. : sanctionnée pour absence de recherches qu'elle ne savait pas devoir faire.

Madame P, 45 ans, 2 enfants, s'inscrit au chômage début octobre 2023, suite à une fin de contrat de durée déterminée. En décembre, l'OCE lui inflige une suspension de 9 jours, car elle n'a effectué aucune recherche en juillet, seulement 3 en août, et 19 en septembre. L'assurée fait opposition en expliquant que son contrat prenait fin le 20 septembre et qu'il était convenu qu'il serait renouvelé. C'est seulement début septembre qu'elle a appris qu'il ne serait pas reconduit, et dès ce moment, elle multiplie les recherches, en faisant bien plus que nécessaire, montrant sa volonté réelle d'éviter le chômage. Son contrat est finalement reconduit le 1^{er} novembre. Son recours sera pourtant rejeté...

Ce cas illustre le report sur les salarié-e-s de toutes les responsabilités : l'employeur n'honore sa promesse de renouvellement qu'avec un mois de retard, mais c'est l'assurée qui est sanctionnée pour absence de recherches lors d'une période pendant laquelle elle ne savait pas qu'elle devait en faire, et malgré sa bonne foi et bonne volonté évidente.

Monsieur K. : assignation farfelue

Monsieur K, est inscrit au chômage en décembre 2022, et remplit avec diligence toutes ses obligations. Il est assigné en septembre à un emploi en qualité de *UX/UI designer*, avec un délai de postulation de 2 jours, chez un gros employeur. Il fait les démarches nécessaires dans le délai et se rend compte alors qu'il n'a pas les compétences ni l'expérience requises : le métier est très spécifique, et bien qu'il dispose d'un diplôme en organisation documentaire, d'un certificat de cafetier-restaurateur de Genève, et de compétences en comptabilité, finance, RH et communication, il n'a pas les quatre ans d'expérience en « *in-depth user experience and design* », ni le niveau d'anglais courant C1. Il décide donc de ne pas postuler, et en informe l'OCE par courrier écrit. En novembre, il est sanctionné de 31 jours de suspension, soit un mois et demi sans aucun revenu, alors qu'il n'avait aucune chance d'être engagé. ♦

CONSTRUCTION

Des mesures sérieuses contre la fraude aux assurances sociales



En réponse à une charte à faire signer par les patrons-voyous, les syndicats genevois proposent un pacte social pour lutter efficacement contre la fraude massive aux assurances sociales.

Réaction • Le 4 mars dernier, le Département de l'économie et de l'emploi, la SUVA et les caisses AVS ont annoncé dans un communiqué de presse que le montant des cotisations impayées à Genève s'élève à plusieurs millions de francs pour la seule année 2020. Cette annonce n'a pas surpris les syndicats genevois qui dénoncent publiquement depuis des années des scandales à répétition, notamment dans les secteurs de la construction.

En revanche, la mesure proposée, inviter les entreprises à signer une charte dans laquelle elles s'engagent à respecter la loi, a laissé les syndicats sans voix. Comment les autorités peuvent-elles, sérieusement, proposer la signature d'une charte à des patrons-voyous, alors qu'ils ont, au fil des années, érigé un véritable système mafieux pour échapper à leurs obligations légales? Alors qu'aujourd'hui, ils ne craignent déjà plus les sanctions pénales prévues par la loi!

Frappés de stupéfaction par l'indigence et la naïveté de la proposition, les syndicats lui ont finalement trouvé un sens: remettre ce dossier explosif sur la scène médiatique et politique, après avoir prêché dans le désert pendant des lustres.

PACTE SOCIAL POUR LUTTER CONTRE LES PATRONS-FRAUDEURS

Ainsi, le 13 mars, lors d'une conférence de presse devant un grand chantier du canton, les syndicats ont d'abord expliqué en détail leur travail de longue haleine visant à combattre les fraudes aux assurances sociales. La collectivité tout entière est impactée par ces fraudes massives aux assurances sociales. Ces atteintes à l'intérêt public liées à la sous-traitance sauvage entraînent des faillites frauduleuses en cascade et une précarisation à outrance des travailleurs et travailleuses.

Puis, ils ont exposé – sur la base

de nombreuses affaires concrètes dénoncées pénalement auprès du Ministère Public – le pacte social qu'ils entendaient proposer à la conseillère d'État Delphine Bachmann, en charge du Département de l'économie et de l'emploi, à l'Union des Associations Patronales Genevoise, à la Fédération des Métiers du Bâtiment, et à la Société Suisse des Entrepreneurs.

À notre sens, ce pacte social peut être mis sur pied rapidement, pour autant que les parties adoptent une volonté politique commune basée sur la bonne foi – sans double discours ou fausses promesses. Car pour les grandes entreprises de la place, il n'est plus acceptable, ni tenable, d'engager comme sous-traitants des sociétés dont les administrateurs cumulent jusqu'à 4, 5 ou 6 faillites consécutives.

Dans le cadre de ce pacte, les syndicats ont encore annoncé aux médias vouloir soumettre 14 propositions aux parties dont bon nombre

© DR
d'entre elles a déjà été présenté au patronat genevois à plusieurs reprises, dans un passé très proche, sans aucun succès malheureusement.

TOUJOURS PAS DE RÉPONSE

Répondant aux sollicitations de la journaliste du 20 minutes couvrant la conférence de presse, Mme Bachmann affirmait le 13 mars avoir expliqué aux syndicats être ouverte à la discussion, déclarant au passage se réjouir de pouvoir poursuivre ce dialogue avec eux. La réalité dans cette histoire est que Mme Bachmann n'a jamais entamé de dialogue avec les syndicats sur ce dossier brûlant relevant de l'intérêt public. Pire encore, à l'heure où nous écrivons ces lignes, elle n'a toujours pas convoqué les partenaires sociaux pour analyser avec eux le pacte social que lui proposaient les syndicats genevois de la construction dans leur courrier du 13 mars. Au moment où les syndicats s'apprêtent à soulever de nouveaux scandales retentissants, nous réitérons fermement notre demande de rencontre à la conseillère d'État en charge du Département de l'économie et de l'emploi. ♦

Thierry Horner

Les 14 propositions syndicales en bref

1 – Les entreprises devront réinternaliser les travaux de ferrailage; le ferrailage étant un secteur particulièrement sinistré par les pratiques patronales frauduleuses.

2 – Dans l'intervalle, elles doivent revaloriser les prix de la pose de la ferraille qui se sont effondrés ces dernières années.

3 – Les partenaires sociaux doivent aborder avec le Conseil d'État la possibilité de régulariser les ferrailleurs, dont plus de 80% sont sans statut légal et, *de facto*, particulièrement exposés à une précarisation extrême, allant de l'usure à la traite des êtres humains.

4 – Les entreprises devront désormais annoncer l'ouverture de tout chantier impliquant de la sous-traitance aux commissions paritaires aux fins de contrôle en amont des conditions de travail.

5 – L'attestation multi-pack, outil patronal censé attester qu'une entreprise est en ordre avec ses obligations légales, devra mentionner tout accord de paiement concernant des retards de cotisations.

6 – Aucune entreprise ne pourra à l'avenir sous-traiter des travaux sans que le sous-

traitant ne fournisse une attestation de conformité conventionnelle.

7 – L'Office des faillites doit être renforcé, avec la création d'un pôle dédié au traitement des faillites frauduleuses.

8 – Les entreprises doivent prévoir un fonds visant au paiement des créances salariales des ouvriers ayant œuvré sur leurs chantiers pour le compte des sous-traitants.

9 – Les entreprises ne devront engager des sous-traitants que dans la mesure où ces derniers figurent au registre du commerce depuis 3 ans au moins. Pour éviter le jeu des faillites en cascade.

10 – La brigade financière et le pôle d'investigations du MP doivent être renforcés pour les affaires de délinquances financières.

11 – Les syndicats devront être entendus systématiquement par le MP dans le cadre de leurs dénonciations pénales.

12 – Les administrateurs ayant fait l'objet de faillites devront être poursuivis sur leurs deniers personnels.

13 – Les fiduciaires qui organisent la fraude sociale en organisant des montages financiers frauduleux et le contournement des CCT doivent être poursuivies et sanctionnées durement.

14 – Le Conseil d'État genevois doit entreprendre un travail de lobbys pour modifier la loi sur l'AVS, s'agissant notamment de l'annonce des travailleuses et travailleurs qui devrait être effectuée avant leur prise d'emploi.

EN CHIFFRES

1400

C'est le nombre d'ouvertures de procédure de faillite à Genève

50

C'est le nombre de faillites prononcées lors de ces 6 dernières années pour le seul secteur du ferrailage qui n'occupe que 350 travailleurs

1

C'est le seul poste d'expert financier en charge des faillites frauduleuses à Genève

6,1%

en Suisse, on estime que le travail au noir représente environ 6,1% du PIB qui se monte à près de 800 milliards

50

MILLIARDS soit, à la louche, la somme faramineuse qui n'est pas soumise aux cotisations sociales chaque année

HUG

Les conditions de travail au service de radiologie demeurent insatisfaisantes

En décembre 2023, le SIT a envoyé un questionnaire anonyme au personnel du service de radiologie pour connaître son avis sur l'évolution des conditions de travail dans le service.

Enquête • À la suite de la parution d'un article de presse il y a plus de deux ans faisant mention des problèmes au service de radiologie, dont le départ en bloc de radiologues, des mesures avaient été préconisées pour améliorer le quotidien professionnel des collaboratrices et collaborateurs. Dans le but de pouvoir établir le constat des améliorations et/ou dysfonctionnements qui persistent dans le service, et de disposer d'une vision précise des conditions de travail actuelles, le SIT a créé un questionnaire anonyme qu'il a diffusé auprès du personnel du service.

Nous avons reçu 91 réponses, dont 25,3% de cadres. Interrogées sur l'évolution de leurs conditions de travail, 30,8% des personnes ayant répondu jugent que celles-ci n'ont pas évolué, 29,7% jugent qu'elles se sont nettement détériorées et 28,6% qu'elles se sont légèrement détériorées. Nous constatons donc que la perception d'une dégradation, qu'elle soit légère ou importante, représente la majorité des réponses.

SURCHARGE DE TRAVAIL ET PLANIFICATION INSATISFAISANTE

Le personnel constate une augmentation de l'activité du service, mais à effectifs constants, ce qui rend les conditions de travail plus difficiles. Le stress est constant. Des heures supplémentaires sont fréquemment nécessaires pour rattraper le volume des examens, qui épuisent les équipes et minent la motivation.

En raison de l'augmentation du flux, les cadences augmentent et il y a moins de temps pour répondre aux différents besoins des patientes. La surcharge de travail est clairement identifiée comme un facteur de la dégradation des prestations.

Par ailleurs, le personnel regrette que les plannings ne soient pas donnés suffisamment en avance. Les délais d'acceptation des vacances sont aussi beaucoup trop



© Owen Beard

longs et les demandes de congé ne peuvent pas être acceptées en raison du sous-effectif. Ce manque d'anticipation des horaires rend très compliquée la conciliation vie professionnelle-vie privée.

D'une manière générale, un manque de vision dans la planification est relevé: chaque « case » disponible est remplie indépendamment des compétences, de l'expertise, des souhaits ou des contraintes personnelles de la personne concernée.

UNE GESTION DU SERVICE CRITIQUÉE

Par ailleurs, le personnel déplore un manque d'écoute de la part de la hiérarchie et que les suggestions du personnel ne soient pas prises en considération. Ainsi, il n'est pas possible de développer des projets pour améliorer la qualité des soins. Les réponses indiquent que la hiérarchie ne souhaite pas changer le *statu quo*.

Les personnes interrogées partagent le constat qu'aucune mesure n'est prise pour améliorer la situation. Des blocages au niveau de la hiérarchie entravent la mise en œuvre de réformes organisationnelles pourtant nécessaires. Un tel environnement de travail est très démotivant et mène des membres du personnel à quitter le service.

ENVIRONNEMENT SEXISTE

Finalement, plusieurs femmes ayant répondu constatent qu'elles assument toujours plus de responsabilités sans qu'il n'y ait aucune reconnaissance en retour.

Le SIT partagera les résultats complets de ce questionnaire tant avec la direction du service qu'avec le comité de direction des HUG, afin de négocier la mise en place des mesures rétablissant un environnement de travail serein et défendre les demandes du personnel. ♦

Sandra Froidevaux

Pas vu, pas pris ? Perdu !!!

Il y a un peu plus d'un an, une quinzaine de psychologues diplômées faisaient appel au SIT pour les soutenir face à leur employeur, la Fondation Pôle Autisme. Employées à 100%, leurs salaires étaient compris entre 1800 et 2300 francs, bien en-dessous du salaire minimum légal. Elles faisaient également état de graves atteintes à la personnalité et de comportements sexistes de la direction. Interpellés par le SIT, la réaction des patrons fut exemplaire: refus de tout dialogue et plaintes pénales contre le secrétaire syndical. Les militantes et le SIT ont alerté l'OCIRT et maintenu la pression. Résultats: mesures à mettre en œuvre pour assurer la santé et la sécurité au travail et correctifs rétroactifs de mise en conformité au salaire minimum! Rien que pour les membres du SIT, cela représente la coquette somme de 200 000 francs... et on ne connaît pas les frais d'avocats! Bref, perdu! ♦ JC

Référendum déposé contre EFAS

Le référendum contre le financement uniforme des soins (EFAS) a été déposé avec 57 000 signatures, dont presque 1000 récoltées par le SIT.

Le peuple aura donc son mot à dire sur une réforme mal ficelée, qui aura pour conséquences de faire encore plus exploser les primes maladies (si, si, c'est possible...) en transférant une part plus importante du financement des EMS et des soins à domicile des cantons vers les assurances maladies. Avec au passage une forme de privatisation encore plus importante de la santé publique, qui se traduira inévitablement par le développement d'une médecine à deux vitesses (de bonne qualité pour les riches, médiocre pour les pauvres) et la dégradation des conditions de travail dans un secteur, celui des soins, qui souffre déjà de pénurie de personnel.

Au vu du peu d'organisations qui se sont véritablement mobilisées pour cette récolte (merci au SSP, fer de lance du référendum au niveau national), l'aboutissement de ce référendum donne un signal important: les gens l'ont très facilement signé, ce qui témoigne d'une forte opposition à ce projet. Aux autres syndicats et partis d'entendre ce message, et de s'engager plus fortement dans la campagne de votation à venir. ♦ DDF

ÉCONOMIE

En 2024, un rattrapage salarial s'impose

Les résultats de la nouvelle Enquête suisse sur la structure des salaires sont inquiétants, et démontrent que des augmentations sont urgentes.



© Donald Gianmatti

Statistiques • Les chiffres de l'Enquête suisse sur la structure des salaires publiés le 19 mars sont inquiétants. C'est une décennie perdue en matière de salaires : les salaires réels sont en effet à peine plus élevés qu'en 2016. La crise due au COVID-19 ne peut pas tenir lieu d'excuse. Elle a certes entraîné des difficultés passagères dans certains secteurs. Mais dans l'ensemble, la situation économique et les marges des entreprises étaient et demeurent bonnes, sinon excellentes. Un rattrapage salarial s'impose par conséquent dans les prochaines négociations salariales.

DES SALAIRES RÉELS QUI STAGNENT

Dans le passé, les salaires réels augmentaient au même rythme que la productivité du travail, soit d'environ 1 % par an. Ce n'est hélas plus le cas. Le renchérissement n'est même plus compensé depuis la fin de l'année 2021, alors que jusque-là un tel mécanisme allait de soi dans le partenariat social suisse. Et comme les primes d'assurance-maladie sont en forte hausse, une part croissante des ménages n'arrivent plus à joindre les deux bouts.

OU QUI BAISSENT

Une analyse des branches d'activité révèle des évolutions préoccupantes. En 2022 par exemple, les salaires moyens du personnel (sans fon-


ction de cadre) des services postaux et de courrier étaient plus bas en valeur nominale qu'en 2010. L'érosion des conditions de travail dans la branche est effrayante, et une bonne convention collective de travail (CCT) serait plus que jamais nécessaire. Dans l'industrie chimique, des équipements électriques et des métaux, les salaires réels (sans fonction de cadre) ont baissé de plus de 2 % entre 2018 et 2022.

INÉGALITÉS PERSISTANTES

Par contre, le retard des salaires féminins par rapport à ceux des hommes s'est encore réduit. Il est vrai que le salaire moyen des femmes demeure inférieur de plus de 5 % à celui des hommes – pour la main-d'œuvre sans fonction de cadre. Le vrai problème tient à ce que les rémunérations sont généralement plus basses dans les professions dites féminines. Des efforts particuliers s'imposent donc pour revaloriser ces métiers. Chez les cadres, les écarts sont non seulement plus marqués (env. 15 %) mais ils se résorbent moins vite.

TOUJOURS AUTANT DE BAS SALAIRES

La proportion d'emplois à bas salaires n'a pas changé depuis la dernière enquête, remontant à 2020. Certaines personnes diront que c'est positif. En réalité, la Suisse devrait se

fixer des objectifs plus ambitieux. Mais ces dernières années, les employeurs ont hélas fait la sourde oreille à toute proposition d'amélioration dans ce sens. Il n'y a donc eu ni augmentation salariale ciblée, ni nouvelle CCT de grande envergure prévoyant de bons salaires minimums. Le vide conventionnel se fait par exemple sentir dans le commerce de détail. Las d'attendre, les citoyennes et citoyens optent donc toujours plus pour des salaires minimums étatiques, afin que les salaires suffisent tant soit peu pour vivre correctement. 

Communiqué de l'USS du 19 mars 2024, adaptation SITinfo

ET À GENÈVE ?

Selon l'Office cantonal de la statistique, le pourcentage de salaires inférieurs à 4 000 frs a baissé de plus de la moitié entre 2020 et 2022, passant de 5,8% à 2,1%. Tandis que le salaire médian est passé de 7 555 frs à 7 609 frs sur la même période, la part des salaires inférieurs de deux tiers au salaire médian (soit 5 037 frs en 2020 et 5 073 frs en 2022) est passée de 18,4% à 17,1%.

On voit donc là clairement l'effet positif de l'introduction du salaire minimum légal en novembre 2020.

DDF

SALAIRE MINIMUM LÉGAL

Le PLR invente la sous-enchère saisonnière


Le PLR a déposé un projet de loi pour soustraire sans plus aucun garde-fou les « jobs d'été » à l'application du salaire minimum légal.

Projet de loi • En avril, ne te découvre pas d'un fil. En mai, fais ce qu'il te plaît. En été, fais-toi exploiter. Voilà le complément au diction que vient d'inventer le PLR, par le dépôt d'un projet de loi sur les « jobs d'été ». Alors que ceux-ci peuvent aujourd'hui déroger au salaire minimum légal (SML) pour autant qu'ils soient cadrés par une convention collective de travail, le PLR veut faire sauter ce garde-fou, ouvrant tout grand la porte à la sous-enchère salariale durant l'été, sous des prétextes totalement

fallacieux. Après la motion Ettlin au niveau fédéral, c'est une nouvelle et piteuse tentative de planter une banderille dans un salaire minimum légal qu'ils-elles n'ont toujours pas digéré (contrairement aux entreprises, qui au final ne s'en portent pas plus mal). Le prétexte est fallacieux : à cause du SML, les étudiant-e-s ne trouveraient plus de « jobs d'été ». Sans avancer aucun chiffre en la matière, ni mentionner ceux-elles qui trouvent encore du travail, mais enfin correctement rémunéré. Car

de deux choses l'une : soit les entreprises ont besoin de cette main-d'œuvre durant l'été pour remplacer le personnel fixe en vacances, et alors il n'y a pas de raison de les sous-payer, soit les entreprises n'en ont pas réellement besoin pour tourner, et peuvent parfaitement continuer la pratique à un taux d'activité plus bas si vraiment elles ne veulent pas augmenter le budget prévu à cet effet. Le vrai motif de cette attaque contre le SML est donc ailleurs : ouvrir la porte à la remise en cause du principe même

du salaire minimum légal.

Car l'argumentaire est à pleurer. Alors que les étudiant-e-s qui travaillent à temps partiel toute l'année ont besoin de ce travail pour vivre, et donc du salaire minimum légal, pour le PLR ce serait « différent » durant l'été, alléguant qu'il s'agirait là uniquement d'« argent de poche » ou de quoi « se payer des vacances ». C'est probablement que dans les rangs des jeunes PLR, on ne connaît pas beaucoup la précarité étudiante... Hormis le fait qu'on ne voit pas en quoi être exploité-e à plein temps durant l'été serait différent de l'être à temps partiel durant toute l'année, force est de constater que le PLR vient enfin d'admettre... que le salaire minimum légal est nécessaire pour vivre de son travail. Merci Véronique*! 

Davide De Filippo

*Véronique Kämpfen, députée PLR auteure du projet de loi, directrice de la communication de la Fédération des entreprises romandes.



REVALORISATION DES SALAIRES: À QUAND NOTRE TOUR ?

Tandis que le travail ne cesse d'augmenter et de se complexifier depuis des années, les salaires des métiers de la santé et du social ne sont réévalués qu'au compte-goutte. Ce manque de reconnaissance peut non seulement augmenter le découragement face à l'ampleur du travail, mais également aggraver la pénurie de personnel dans des métiers qui ont du coup largement perdu de leur attractivité.

Et pendant ce temps-là, les prix, les loyers et les primes d'assurance-maladie ont pris l'ascenseur...

Afin de discuter ensemble de nos revendications et des moyens de nous mobiliser pour enfin obtenir les revalorisations salariales que nous méritons, le SIT et le SSP invitent les travailleuses et les travailleurs du social et de la santé à une

**Assemblée générale
du personnel des secteurs de la santé et du social
Mardi 21 mai 2024, 19h
Université Ouvrière de Genève
Place des Grottes 3**

**VENEZ NOMBREUSES
ET NOMBREUX!**



caisse de chômage

BIENVENUE À LA CAISSE DE CHÔMAGE DU SIT

Afin de répondre aux questions sur l'assurance-chômage, et vous permettre d'éviter les nombreux pièges qui jalonnent cette étape difficile de votre parcours professionnel, nous invitons les chômeuses et chômeurs nouvellement inscrit-e-s auprès de la caisse du SIT à une

**SÉANCES D'INFORMATION
LUNDI 13 MAI ET LUNDI 10 JUIN
DE 14H30 À 16H30
GRANDE SALLE DU SIT**

Vous y obtiendrez également des informations sur le fonctionnement de notre syndicat, sur nos actions pour améliorer la condition des personnes au chômage et sur les possibilités que vous avez de participer à la vie et à la formation des positions du syndicat dans votre secteur d'activité ou sur des dossiers thématiques variés.



SERVICE DES IMPÔTS 2024

DÉCLARATIONS D'IMPÔTS

Du 1^{er} février au 27 juin 2024, vous pouvez faire remplir votre déclaration d'impôts par le SIT. Ce service à tarifs préférentiels est réservé aux membres du SIT et à leur famille à charge, **sur rendez-vous** à prendre auprès de la réception aux horaires d'ouverture usuels du SIT.

**Pour d'éventuelle questions,
une permanence téléphonique a lieu
le mercredi matin 9h-12h au 022 818 03 20.**

REMISE DES DOCUMENTS:

- par e-mail (scannés au format pdf)
à impots@sit-syndicat.ch -
 - par courrier à SIT - Service des impôts -
CP 3135 - 1211 Genève 3 -
 - déposés à la réception du SIT
(du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h)
 - sur rendez-vous pour les demandes particulières
- ATTENTION : Les documents envoyés ou déposés
au SIT doivent impérativement être des copies,
aucun original ne sera renvoyé.**

LE COURRIER

L'essentiel, autrement.

l'info à vos côtés

COMPRENDRE
LE MONDE,
AGIR ENSEMBLE



**-30% sur nos abos
aux membres de nos
réseaux partenaires**

lecourrier.ch/offres

Décisions du SIT et de la CGAS

LORS DE SA SÉANCE DU MOIS D'AVRIL, LE COMITÉ SIT A :

- ♦ dressé une analyse critique du résultat des comptes de l'État
- ♦ adopté le budget 2024 du SIT
- ♦ décidé de rejoindre la campagne « Apartheid free zone »
- ♦ fait le point sur les campagnes en cours pour les votations de juin
- ♦ préparé la séance de comité de la CGAS du 16 avril
- ♦ procédé à l'engagement d'Alexandre Hyacinthe dans l'équipe de la Gestion des membres
- ♦ fait un retour sur la réunion des Juges Prud'hommes SIT du 9 mars

LORS DE SES SÉANCES DES MOIS DE MARS ET D'AVRIL, LE COMITÉ CGAS A :

- ♦ discuté de la réponse de la CGAS à la consultation du Conseil fédéral concernant l'ouverture des magasins le dimanche
- ♦ adopté la réponse de la CGAS à la consultation du Conseil fédéral sur la mise en œuvre de la motion Ettlin
- ♦ fait le retour de l'audition de la CGAS par la commission de l'économie du Grand Conseil concernant les prestations en cas de maladie d'une part, en concernant les horaires

d'ouverture des magasins d'autre part

- ♦ fait le point sur les référendums en cours
- ♦ fait le bilan des votations du 3 mars et évoqué les suites à donner
- ♦ pris position sur les objets de votations du 9 juin : OUI à l'initiative d'allègement des primes; NON à l'initiative pour un frein aux coûts; NON à l'initiative « Pour la liberté et l'intégrité physique »; OUI à la modification de la loi sur l'énergie et de la loi sur l'approvisionnement en électricité; OUI à la loi concernant l'interdiction des symboles de haine dans les espaces publics; OUI à l'initiative « Une Vie ici, une Voix ici... Renforçons notre démocratie! »; NON à la loi modifiant la loi sur l'accueil préscolaire; NON à la loi modifiant la loi sur la santé
- ♦ abordé l'organisation du 1^{er} mai et décidé quel syndicat prendra la parole pour la CGAS
- ♦ poursuivi la préparation de la journée de séminaire sur le changement climatique et la protection de la santé au travail qui aura lieu le 26 avril
- ♦ procédé à l'engagement de Mireille Senn et Balmain Badel au secrétariat de la CGAS, et remercié Joël Varone pour le travail accompli à ce poste.
- ♦ traité de mandats de représentation de la CGAS à la la Coordination genevoise pour le droit de manifester, au CSME et à la CMA, ainsi qu'à l'IPE

FANFARE SYNDICALE



Le SIT souhaite créer une fanfare syndicale pour accompagner des manifestations, défilés, actions coup de poing.

Nous sommes à la recherche de musiciennes-ns amatrices-eurs ou professionnel-le-s qui voudraient rejoindre cette aventure. N'hésitez pas à contacter les sous-signés en demandant nos adresses courriels au secrétariat.

À bientôt!
Daniel Schweizer
Daniel Häring
Philippe Clerc



PRESENTE



Ayi

France | 2019 | 68 minutes
Un documentaire d'Aël Théry et Marine Ottogalli



Ayi a 50 ans, des yeux rieurs, des cheveux qui lui tombent en bas du dos. Elle vient d'une province rurale de l'est de la Chine et n'a pas le permis de résident qui lui permettrait de travailler légalement à Shanghai. Pourtant, ça fait 20 ans qu'elle cuisine dans la rue, au cœur d'un quartier de Shanghai voué à une destruction imminente. Ayi et les femmes qui l'entourent bataillent pour gagner leur vie et éviter les Chengguan, la police municipale. Le film nous dévoile le chaos d'une cité ultra-moderne qui oeuvre à l'extinction de pratiques jugées insalubres et à l'expulsion d'une population non désirée, incarnée par Ayi.

Projections et discussions sur le thème du travail

DISCUSSION : Guillaume Schlaepfer, Comité du Nid, épicerie participative.

Mardi 30 avril 2024 à 19h

PROJECTION

FONCTION
CINEMA

MAISON DES ARTS DU GRÜTLI
16, rue du Général Dufour,
1211 Genève 11

www.metroboulotkino.ch

metroboulotkino@ik.me



Vous êtes ou avez été au chômage ?
Le SIT vous convie à un

CAFÉ CHÔMAGE

MARDI 21 MAI

LIBREMENT ENTRE 12H15 ET 13H45
À LA GRANDE SALLE DU SIT

Venez nous apporter vos témoignages et partager vos expériences concernant votre accompagnement par l'OCE, les pénalités que vous avez subies, les cours ou stages auxquels vous avez été assignés, afin de nourrir la pensée et l'action syndicale sur le sujet.

**APPORTEZ VOS SANDWICHS
NOUS SERVIRONS LE CAFÉ !**

Nous vous attendons nombreuses
et nombreux.

1er MAI 2024

Journée internationale des travailleuses et travailleurs

- **Solidarité avec la Palestine**
- **Protection des salaires**
- **Droits démocratiques pour toutes et tous**

Cette année, la journée internationale des travailleuses et des travailleurs est placée à Genève sous le signe de la solidarité avec la population palestinienne, qui subit le régime d'apartheid de l'État d'Israël et le pilonnage de la bande de Gaza depuis plus de six mois, faisant craindre à la Cour pénale internationale l'accomplissement d'un véritable génocide.

Sur le plan local, les raisons de se mobiliser sont également nombreuses : la droite patronale s'attaque au salaire minimum cantonal et

aux conditions de travail et d'accueil dans les crèches, tandis que 40 % de la population continue d'être exclues des droits démocratiques.

Le 1^{er} mai 2024, nous prendrons donc la rue pour réclamer un cessez-le-feu immédiat à Gaza, pour défendre notre salaire minimum légal conquis de haute lutte et protéger le personnel des crèches contre la sous-enchère, et pour appeler la population à accepter l'extension du droit de voter et d'éligibilité des immigré-es.

Programme

- **Rassemblement au Monument des Brigadistes 11h, rue Dancet.** Prises de paroles : Jeunesse socialiste genevoise, Centre démocratique kurde, ASOP.
- **Rejoins à 13h le tronçon du SIT au Cortège qui partira à 13h30 (Blvd James-Fazy).**
- **Et pour un moment convivial, retrouvons nous à la Fête des travailleurs·euses aux Bastions, de 16h à 20h.** Prises de paroles : CGAS, BDS, Avivo.

JAB
CH-1211 Genève 3
P.P. / Journal

LAPOSTE

SIT INFO

CP 3135

1211 GENÈVE 3

IMPRESSUM

Edition : syndicat SIT
Rédaction : Davide De Filippo
Mise en page : Stéphane Hernandez,
Police de caractère Adelle et Adelle Sans
par TypeTogether

Collaboration régulière

Clara Barrelet, Valérie Buchs, Manuela Cattani, Jérôme Chapuis, Équipe Chômage, Ignace Cuttat, Clément Dubois, Davide De Filippo, Sarah Destanne, Merita Elezi, Mirella Falco, Jean-Luc Ferrière, Anne Fritz, Sandra Froidevaux, Thierry Horner, Alice Lefrançois, Martin Malinovski, Nicole Moser, présidence du SIT, Julien Repond, Georges Tissot, Françoise Weber.

Impression

Ediprim SA, Bienne
Tirage : 11 500 exemplaires
Paraît 7 à 8 fois par an
Bulletin adressé aux membres du syndicat SIT

Reproduction d'articles autorisée
et souhaitée, mais seulement avec
mention complète de la source.

SITinfo accepte volontiers les contributions
des membres, pour autant qu'elles portent
sur l'activité syndicale au sens large et soient
conformes aux principes généraux du SIT.

